

Les décisions

- ▶ Validation du compte-rendu du CA du 25 septembre 2008
- ▶ Bilan du contrat d'établissement 2006-2009
- ▶ Projet de contrat d'établissement 2010-2013
- ▶ Campagne de recrutement des enseignants du second degré
- ▶ Evaluation de l'IUT
- ▶ Demande d'ouverture d'un nouveau département d'IUT : Génie civil
- ▶ Convention de labellisation d'une formation par le Pôle I-Trans
- ▶ Contrat de cession de droits d'auteurs
- ▶ Avenant n°1 à la convention avec l'université algérienne Kasdi Merbah-Ouargla
- ▶ Convention avec l'université chinoise de Tongji
- ▶ Convention avec l'AMUE pour l'implantation du logiciel SIFAC
- ▶ Extension de la formation par apprentissage du Master pro Agroalimentaire
- ▶ Demande d'ouverture de la formation par apprentissage de la licence sciences pour l'ingénieur- parcours mécanique. L3 passerelle
- ▶ Extension de la formation par apprentissage de la licence professionnelle production industrielle
- ▶ Demande d'ouverture de la formation par apprentissage de la licence professionnelle Gestion des ressources humaines
- ▶ Désignation des représentants de l'UVHC au CA de l'AIP-PRIMECA
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H20.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du 25 septembre 2008

Vote : adoption à l'unanimité

Mme la Présidente informe les conseillers que l'ensemble des membres fondateurs du PRES « Université Lille-Nord de France » a voté les nouveaux statuts.

Bilan du contrat quadriennal 2006-2009

Mme la Présidente explique que le projet du contrat 2010-2013 doit prendre en compte le bilan du projet 2006-2009.

C'est une bonne chose car on entre bien dans la ligne directrice du Ministère pour enchaîner les contrats et définir une vraie politique d'établissement. Néanmoins le bilan et le projet doivent faire l'objet d'un vote à part.

Elle rappelle qu'en mai elle avait eu l'opportunité d'expliquer la procédure et l'existence de délais très courts, d'où un travail dans l'urgence.

Le bilan du contrat d'établissement 2006-2009 reprend l'architecture du contrat d'établissement, à savoir 3 axes :

Axe 1 sur la politique de formation

Axe 2 sur la politique des relations internationales et de la vie étudiante

Axe 3 sur la gouvernance

Puis une synthèse des indicateurs et enfin, le volet interuniversitaire qui concerne des actions menées au niveau régional, collectivement par les 6 universités ; l'UVHC avait en charge 2 projets : l'UNR et l'AIP-PRIMECA.

Mme la Présidente insiste sur le fait que nous sommes à mi-parcours de ce contrat et qu'un certain nombre de projets et d'actions seront réalisés en 2009.

M. Sénéchal commence la présentation de l'axe 1 avec la refondation de l'offre de formation, puis commente le bilan des indicateurs.

Mme la Présidente propose un temps d'échange. En l'absence de remarque, M. Millot présente la partie recherche.

L'UVHC se positionne en affirmant sa particularité et le pôle fort au niveau des transports durables. Le contrat de projets Etat-Région contient un volet CISIT doté d'un budget de 46M€ piloté par le LAMIH.

Ce projet phare est cohérent avec d'autres projets : développement d'une technopole au sud du campus, création d'une fondation partenariale, mise en place de partenariats public-privé, et l'opération « campus » lancée par le ministère reconnu comme « campus innovant », ainsi que les pôles de compétitivité, notamment le pôle I-Trans dont l'UVHC est l'un des forts contributeurs.

M. Coutellier continue avec la présentation de la valorisation.

M. Lauro expose quant à lui le bilan des relations internationales de l'axe 2 de ce bilan, puis M. Prévost, la partie « vie étudiante ».

M. Bricout présente l'axe 3 « une gouvernance affirmée pour une efficacité accrue » puis laisse la parole à M. Mayeur en ce qui concerne la démarche Système Global d'informations, puis à Mme Truffert pour la politique documentaire.

Mme la Présidente ouvre le débat sur le résumé de ce bilan.

M. Mehmeti souhaite revenir sur deux indicateurs cible : le pourcentage d'étudiants sans diplômes, et la durée des thèses.

Mme la Présidente lui répond qu'on ne peut qu'être d'accord sur ce point. Il s'agit cependant d'un indicateur mis en exergue par le Ministère, notamment au niveau du plan licence.

M. Ourak demande quant à lui comment se situe-t-on au niveau européen ou mondial pour la durée des thèses.

M. Millot explique que c'est variable selon les pays. En France, la durée moyenne est de 39 mois. En réponse à M. Mehmeti, il précise que l'augmentation des thèses soutenues en 2007 correspond à la soutenance des thésards « en stock ».

M. Ourak s'inquiète de l'insertion professionnelle des docteurs. En effet, s'il y a moins de postes dans les universités, qu'est-ce qui va pousser les étudiants à passer leur thèse ?

M. Millot lui répond qu'une récente enquête sur l'insertion professionnelle des doctorants montre qu'il n'y a pas de doctorants sans emploi.

M. Ourak demande si la motivation pour passer une thèse de doctorat est l'augmentation de salaire.

M. Coutellier explique que les doctorants sont mieux reconnus en Allemagne. Il existe une grande différence. En France, à l'embauche, il y a très peu de différence de salaire, par contre au sein d'activités de recherche dans les grands groupes, il y a une réelle opportunité de progression rapide, mais c'est vrai que c'est peu valorisant dans les PME-PMI.

M. Millot pense qu'il serait intéressant de voir l'évolution au bout de 10 ans d'activité ; à voir avec le SIO/SIP.

M. Li Crapi revient sur les chiffres d'étudiants sans diplômes, en expliquant qu'il n'y a pas de solution « miracle » et que plusieurs petites solutions existent. Par exemple, en Italie, un test d'entrée à l'Université a été mis en place, non pour sélectionner mais pour tester les déficiences.

Mme la Présidente précise que notre taux d'échec est relativement faible, et bien maîtrisé, par rapport au taux moyen national qui est supérieur. Il y a toujours des erreurs d'orientation à l'entrée en première année. On ne peut qu'essayer d'améliorer les dispositifs comme l'orientation active, conseiller les étudiants, mettre en place le plan de réussite en licence pour une réorientation. Mais on n'aura jamais 0% d'échec.

Mme la Présidente soumet au vote des Conseillers le bilan du Contrat d'établissement 2006-2009.

Le Bilan est adopté à l'unanimité.

Projet de contrat d'établissement 2010-2013

Mme la Présidente présente maintenant le projet de contrat d'établissement 2010-2013.

L'UVHC souhaite continuer à être pilote pour le pôle AIP-PRIMECA, la FTLV, l'UNR.

La politique de développement de l'université s'inscrit dans une démarche d'amélioration qualitative car les universités n'ont plus à accueillir de fortes augmentations d'étudiants. On est dans une restructuration de l'Enseignement Supérieur, dans un système concurrentiel public/privé et entre établissements publics.

Le premier axe de ce projet concerne l'offre de formation et de pédagogie volontairement tournée vers la réussite à la fois en terme d'offre de formation (qui correspond au besoin des étudiants, des territoires et du monde socio-économique)

Le second axe concerne la politique de développement de la recherche, et la nécessité de capitaliser la reconnaissance acquise au niveau de la recherche dans le domaine des transports durables.

M. Sénéchal demande un ajustement du document suite à la réunion du CEVU du 9 octobre 2008.

M. Millot lit quant à lui une motion émise par le Conseil Scientifique du 9 octobre 2008 qui « souhaite que dans le projet d'offre de formations, les demandes d'ouverture de licences professionnelles soient régulées et soumises à un comité d'établissement ».

M. Rouzé prend bonne note de cette motion mais trouve qu'il est dommage d'opposer la recherche et la formation car les licences professionnelles, créées en 1999, proviennent d'une commande nationale et à l'instigation des fédérations patronales qui en demandaient l'existence. Elles permettent à des étudiants en licence de se professionnaliser et de s'insérer. Comme on est soumis à la concurrence des autres universités, si on ne les sort pas, ce sont nos voisins qui les sortiront.

Mme la Présidente rappelle que la volonté des membres du Conseil scientifique est de capter un vrai vivier d'étudiants supplémentaires. Si une licence pro s'ajoute à l'offre de formation, et que des étudiants viennent à l'UVHC, il n'y a pas d'opposition. La crainte des conseillers est le vivier proprement dit. Le président du Conseil Régional a rappelé que le taux d'études courtes dans le Nord-Pas de Calais est le plus fort de France, ce qui induit des emplois à faible qualification donc les entreprises du territoire sont facilement délocalisables. Le cycle Master est donc essentiel, or les licences pros ne donnent pas accès au Master.

Mme la Présidente propose donc d'inclure dans le projet d'établissement que ces demandes d'ouverture soient régulées pour avoir une vision réelle, et soumises à l'avis d'un comité d'établissement composé de membres des 3 Conseils.

M. Millot ajoute que les personnalités extérieures du Conseil Scientifique dont 2 industriels ont approuvé cette motion ; ce n'est pas une lubie de scientifiques.

M. Rouzé estime que c'est bien qu'il y ait des industriels. Les soutiens viennent d'ailleurs de Fédérations patronales.

Mme la Présidente lui répond qu'il faudrait qu'elles s'engagent sur des moyens financiers et pas seulement avec des lettres de soutien.

M. Rouzé précise que ces industriels versent la taxe d'apprentissage à l'établissement, qu'ils participent aux comités de pilotage. Il met en garde contre une hyper régulation des licences professionnelles, sachant qu'une commission les expertise déjà tous les 2 ans.

M. Millot s'inquiète quant au détournement de flux d'étudiants, et donc la nécessité de bien les identifier.

M. Rouzé lui répond que très peu d'étudiants de L2 viennent en Licence Pro.

Mme la Présidente clôt le débat en ajoutant que le comité de régulation aura aussi pour charge ce point là. La motion du CS est donc intégrée dans le projet de contrat, et le comité devra être mis en place en 2009 pour être opérationnel en 2010.

M. Li Crapi demande si, concernant les indicateurs de la certification, l'objectif est d'avoir 100% de certifiés CLES.

M. Sénéchal lui répond que non. La cible est d'avoir 100% d'étudiants en licence certifiés CLES ou C2I ou autre.

M. Coutellier estime que les Directeurs de composantes peuvent avoir une politique volontariste, comme par exemple à l'ENSIAME où le TOEIC est obligatoire ainsi que la certification CLES dans une seconde langue.

M. Millot expose le volet Recherche-Valorisation du projet de contrat, sachant que le projet phare est celui des transports durables, à travers notamment la création d'un grand laboratoire par la fusion du LAMIH, du LME et du LMP.

M. Coutellier ajoute qu'en terme de valorisation, il faut essayer de renforcer les liens public-privé, développer les contrats de recherche avec les entreprises, et renforcer le développement des brevets.

M. Prévost présente ensuite le volet « vie étudiante », projet porté conjointement avec M. Blaise, qui concerne le logement citoyen, la pratique sportive, l'installation matérielle des associations étudiantes, la construction de l'espace polyvalent pour les manifestations culturelles et sportives et la charte université-handicap.

Mme la Présidente informe les conseillers que M. Bricout et M. Desprès sont prêts à répondre à leurs questions au sujet du volet « gouvernance ».

M. Rutkowski s'étonne que des besoins en BIATOSS de catégorie B soient nécessaires pour les laboratoires alors qu'il pensait que c'était un besoin en catégorie A.

M. Desprès le renvoie sur ce qui avait été présenté dans le bilan social lors du dernier Conseil d'Administration sur la pyramide d'emploi BIATOSS en forme de sablier, et non en forme de pyramide. Il y a un réel besoin de techniciens hors BAP I et BAP G dans les laboratoires, et cela donne des perspectives d'évolution de carrières pour les catégories C.

M. Rutkoswki demande si, au niveau de la promotion de la mobilité internationale, le nombre de 4 IATOSS n'est pas un peu présomptueux et il aimerait savoir qui en a déjà bénéficié.

Mme la Présidente lui répond que la politique n'a jamais été menée en la matière, et c'est dommage car il y a des financements ERASMUS dans ce cadre.

Cela concerne les personnels des laboratoires, mais aussi les personnels des composantes, au contact des étudiants étrangers.

M. Rutkoswki demande si le service d'action sociale va être dépendant de la Direction du Personnel dans sa nouvelle organisation, et si les aides sociales du Rectorat qui n'étaient plus axées au niveau des personnels Etat pourront être accessibles aux contractuels.

M. Desprès explique qu'effectivement le SAS, qui est en fait une cellule, intègre la Direction du Personnel qui jouera pleinement son rôle de en terme de gestion des ressources humaines. Quant aux aides sociales du Rectorat, les services de l'Etat ne prennent plus en charge ces

financements-là, et le budget de l'établissement ne l'a pas non plus. Une demande au Ministère est faite en ce sens.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Présidente propose le projet de contrat au vote des conseillers. Le projet est adopté à l'unanimité.

Campagne de recrutement des enseignants du second degré

M. Bricout précise qu'un poste est vacant dès lors qu'il y a un départ à la retraite le 1^{er} septembre 2009. Le tableau proposé a été présenté en bureau élargi et discuté avec les Directeurs de composantes.

En l'absence de remarques, Mme la Présidente propose de voter.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Evaluation de l'IUT

M. Rouzé explique que l'évaluation de l'IUT s'effectue parallèlement au projet de Contrat de l'UVHC.

La première partie comporte l'offre de DUT existant (9 départements) et les licences professionnelles concernées. L'origine des étudiants venant de DEUG et de L2 ne représente que 3% en Licence professionnelle. C'est un flux qui n'est pas capté suffisamment.

L'accent est mis sur le travail avec les fédérations patronales (SINTEC, Plastifaf, UIMM et aussi CGPME de manière transversale). Tout cela porte ses fruits au niveau de la VAE et de la formation continue pour développer les contrats de professionnalisation (environ une centaine) en plus d'environ 300 apprentis.

Ouverture internationale

M. Rouzé termine par une inquiétude partagée par d'autres IUT sur la fin du fléchage des moyens qui permettraient une traçabilité.

Mme la Présidente précise qu'elle accepte, à la demande du directeur, de poursuivre le fléchage des moyens et donc qu'en contrepartie l'IUT prenne en charge l'intégralité des dépenses.

M. Rouzé n'est pas inquiet car les moyens de l'IUT le permettent.

M. Coutellier s'interroge sur les remarques qui avaient été formulées en Bureau élargi et qui n'ont pas été prises en compte dans le document final.

M. Rouzé explique qu'il s'agit d'une auto-évaluation, et que le document a déjà été transmis au Ministère pour le 30 juillet 2008, sans vote du CA ni du CEVU.

M. Prévost s'interroge sur le taux de poursuite en études longues à l'issue du DUT, qui est de 60% pour les étudiants du tertiaire.

M. Rouzé précise que 24% s'insèrent professionnellement et le reste continue en licence pro et en études longues.

Mme la Présidente propose de procéder au vote.

Le texte de l'évaluation de l'IUT est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Demande d'ouverture d'un nouveau département d'IUT : Génie civil

M. Tabary présente cette demande d'ouverture pour compléter la filière génie civil de l'établissement. Actuellement, il existe un seul DUT Génie civil dans le Nord-Pas de Calais, à Béthune.

M. Sénéchal intervient en faisant part du vote du CEVU sur cette demande de création par rapport à l'offre de formation existante : 15 abstentions, 6 contre et 5 pour.

M. Ourak demande quelles sont les remarques du CEVU qui ont induit ce vote.

M. Sénéchal explique que cela concerne la cohérence globale de l'offre de formation, et notamment le flux de recrutement du DEUST par rapport au DUT. Les bacheliers S intégreront principalement le DUT et donc, des représentants de l'ISTV craignaient que le DEUST ne disparaisse.

M. Prévost ajoute que 3 formations deviennent concurrentes : la licence SPI, le DEUST et le DUT.

M. Rouzé rappelle que le projet de création est parti d'une discussion avec l'ISTV et notamment la responsable de la filière DEUST et que s'il y avait eu une opposition de fonds dès le départ, ils ne seraient pas allés plus loin.

M. Tabary précise qu'il y a 1200 à 1300 candidats pour 120 places pour le DUT de Béthune. Les étudiants y viennent de toute la Région.

Mme la Présidente juge que c'est un signal d'alarme qui est tiré et qu'à sa connaissance, aucune formation n'a jamais reçu d'avis défavorable du CEVU. Il faut respecter la gouvernance de l'établissement.

M. Ezzedine estime qu'il n'y a pas de problème de cohérence entre les offres et qu'il s'agit de 2 publics différents.

M. Ourak voudrait qu'il y ait plus de clarté dans le tableau présentant les objectifs et les métiers pour que les étudiants ne se trompent pas. Le terme génie civil étant très large, il est nécessaire de spécifier « second œuvre ».

M. Tabary comprend la problématique levée par les étudiants et il propose qu'une commission commune de recrutement soit mise en place pour le DEUST et le DUT.

M. Prévost fait toutefois remarquer que le dossier est déjà remonté au Ministère sans les avis du CA et du CEVU.

M. Rouzé lui répond que l'avis négatif du CEVU sera remonté au Ministère. Il ajoute qu'un second dossier de demande d'ouverture a été déposé dans le Nord-Pas de Calais, et qu'en cas d'avis négatif du CA, ce DUT sera ouvert à Lille 1.

Mme la Présidente estime que les remarques qui viennent d'être formulées doivent être prises en compte et que les dossiers doivent être présentés aux Conseils avant leur remontée au Ministère. Elle insiste sur la nécessité d'une offre de formation cohérente.

M. Del Campo ajoute que les conseillers ne sont pas obligés de suivre le CEVU et en ce qui le concerne, il votera « pour ».

Mme la Présidente soumet la demande d'ouverture d'un département d'IUT « génie civil » au vote des Conseillers.

Résultat du vote : 8 abstentions, 6 contre, 7 pour.

Convention de labellisation d'une formation par le Pôle I-Trans

M. Ourak explique aux conseillers que le Pôle I-Trans a demandé aux formations de porter le label qui signifie « reconnu par des professionnels dans le domaine du ferroviaire et du transport ».

Mme la Présidente précise que ce n'est pas une habilitation, mais bien une labellisation. Elle n'a pas de conséquences financières, et l'intérêt est la reconnaissance.

Mme la Présidente soumet cette convention au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.

Contrat de cession de droits d'auteurs

M. Mayeur présente ce contrat de cession rédigé pour encadrer la mise en ligne des cours des enseignants, notamment pour savoir qui a la propriété intellectuelle dans le cadre de la convention avec UNIT.

M. Sénéchal ajoute que ce contrat a été rédigé en collaboration avec les services juridiques. La seule remarque émise par le CEVU est de savoir si les enseignants bénéficieraient d'une assistance juridique.

Mme la Présidente soumet ce contrat au vote des conseillers.
Le texte est adopté à l'unanimité.

Avenant n°1 à la convention avec l'université algérienne Kasdi Merbah-Ouargla

Mme Truffert présente les modifications mineures de ce texte, à savoir que le terme « formation » doit être remplacé par « stage d'observation et de sensibilisation ».

M. Sénéchal ajoute que le CEVU a émis la même remarque concernant le terme « formation » qui doit être changé dans tout le document. D'autre part, le terme « algériens » dans l'article 2 doit être remplacé par « stagiaires de l'université de Ouargla ».

Moyennant l'ensemble de ces modifications, Mme la Présidente soumet cet avenant au vote des conseillers.

Le texte est adopté à l'unanimité.

Convention avec l'université chinoise de Tongji

D. Couttelier présente cette convention qui concerne l'accueil à l'ENSIAME d'étudiants chinois en 2 et 3^{ème} année pour obtenir leur diplôme d'ingénieur. L'échange d'enseignants est aussi envisagé. Les étudiants sélectionnés devront avoir un niveau attesté en français.

O. Sénéchal ajoute que le CEVU a souhaité modifier l'article 11 en ajoutant « en cas d'arrêt brutal du partenariat, les partenaires s'engagent néanmoins à permettre la finalisation du parcours de formation de l'étudiant de part et d'autre du dispositif ».

M. Coutellier ajoute que cette convention est prévue pour 5 ans, et concernerait 5 à 10 étudiants.

Moyennant ces corrections, Mme la Présidente soumet cette convention au vote des conseillers.

Le texte est adopté à l'unanimité.

Convention avec l'AMUE pour l'implantation du logiciel SIFAC

M. Warret explique que le logiciel budgétaire et comptable actuel Nabuco arrive en fin de vie au 1^{er} janvier 2010 et qu'il est nécessaire d'opter pour un nouveau logiciel. 2 produits sont possibles, celui de l'AMUE, dénommé SIFAC et un autre développé par un consortium d'université dont le coût est moindre mais qui nécessite une mobilisation en ETP qui seront à intégrer dans les finances de l'établissement lors du passage aux compétences élargies.

M. Ourak demande combien ce logiciel va coûter à l'établissement.

M. Warret lui répond que la redevance annuelle s'élève à 22 000€, avec une licence de départ d'un montant de 72 000€, ce qui est quasiment équivalent au coût du logiciel Nabuco.

Mme la Présidente soumet cette convention au vote des conseillers.

Le texte est adopté à l'unanimité.

Extension de la formation par apprentissage du Master pro Agroalimentaire

M. Bouchart explique qu'à l'heure actuelle, 13 apprentis sont accueillis en M2, ce qui ne permet pas de répondre aux attentes ni des étudiants ni des entreprises. La demande d'extension porte sur 26 apprentis cette année (la formation a déjà reçu 27 offres de contrat d'apprentissage dans des PME-PMI et des grandes entreprises).

Mme la Présidente propose aux Conseillers de voter sur cette demande d'extension.

La demande est acceptée à l'unanimité.

Demande d'ouverture de la formation par apprentissage de la licence sciences pour l'ingénieur- parcours mécanique. L3 passerelle

M. Massa expose cette demande d'ouverture en L3 qui s'inscrit dans un schéma d'études longues qui répond à une demande des étudiants et des professionnels. Le contenu académique et les débouchés professionnels sont les mêmes que la licence, mais l'objectif est de sortir au niveau Master.

M. Bellalij demande avec quelles entreprises vont être passés les contrats.

M. Massa lui répond Alstom, Bombardier, AREVA, et les entreprises du secteur automobile.

M. Coutellier ajoute que ce n'est pas redondant avec la filière génie mécanique de l'ISIV, et qu'il y a bien une cohérence.

M. Massa ajoute qu'il n'y a pas de volonté d'extension ensuite.

Mme la Présidente propose aux Conseillers de voter sur cette demande d'ouverture. La demande est acceptée à l'unanimité.

Extension de la formation par apprentissage de la licence professionnelle production industrielle

M. Deremetz explique aux conseillers que cette formation marche très bien. Le modèle « apprentissage » a un très bon taux de pénétration. Il y a une forte pression des entreprises, c'est pour cela qu'un groupe entier est réclamé.

Mme la Présidente propose aux Conseillers de voter sur cette demande d'extension. La demande est acceptée à l'unanimité.

Demande d'ouverture de la formation par apprentissage de la licence professionnelle Gestion des ressources humaines

M. Tonarelli précise que les formateurs pour adultes sont insérés dans les services des ressources humaines, et que cette licence est loin de répondre à tous les besoins du marché, ni à la demande des étudiants en formation initiale, d'où l'idée de demander l'ouverture à l'apprentissage. La FLLASH devrait recueillir cette formation à terme. La Fédération de la formation professionnelle a d'ores et déjà apporté son soutien, ainsi que des entreprises comme la SCNF.

Mme Descargues-Grant ajoute que la FLLASH a des difficultés pour mettre en route des formations par apprentissage car celles qui le pourraient nécessiteraient un stage long à l'étranger, ce qui est incompatible avec l'apprentissage.

Mme la Présidente soumet cette demande d'ouverture au vote des conseillers. Cette demande est adoptée à l'unanimité.

M. Sénéchal ajoute une remarque qui concerne l'ensemble des dossiers de demande d'ouverture ou d'extension de formation par apprentissage, demandée par le CEVU, sur la nécessité de fournir des documents homogènes dans leur forme.

M. Debruille estime que c'est une bonne mission pour la cellule apprentissage

Désignation des représentants de l'UVHC au CA de l'AIP-PRIMECA

M. Desprès rappelle aux conseillers que l'établissement porte le Réseau Régional AIP-PRIMECA et que le nouveau Conseil d'Administration doit se mettre en place.

L'UVHC doit désigner deux représentants. La proposition faite aux conseillers est la désignation de M. Astori de l'ISTV et M. Coutellier de l'ENSIAME.

Mme la Présidente soumet cette proposition au vote des conseillers.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

M. Gorisse rappelle que le jeudi 16 octobre 2008 est organisée la journée de l'étudiant qui est une journée festive et de découverte de l'UVHC. Une demande d'autorisation pour libérer les étudiants cet après-midi là a été faite, or tous les étudiants ne le sont pas.

M. Prévost ajoute que cette journée est l'occasion de découvrir les services généraux et les services communs pour les primo-entrants.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mmes Guionnet et Lancelle

Collège A

Mme Descargues-Grant

MM. Ali Mehmeti, Ezzedine, Millot et Ourak

Collège B

MM. Bellalij, Bonduelle, Del Campo, Jénot et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Lavaure, Gorisse et Verraest

Membres de droit MM. Desprès et Warret

Membres invités Mmes Houssier, Decneut, Truffert et Hanneesse
MM. Bricout, Coutellier, Lauro et Sénéchal

Ont donné pouvoir M. Riquet à Mme Mairesse
Mme Sforzin à M. Ali Mehmeti
M. Dheilly à M. Rutkowski
Mlle Nobécourt à M. Gorisse
M. Pavros à M. Ourak

Fait à Valenciennes, le 1 novembre 2008

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.